

REGLEMENT INTERIEUR - TRAIL NATURA SIOULE 2023

1. ORGANISATION

Le **Trail Natura Sioule** est une manifestation sportive organisée chaque dernier dimanche du mois d'avril par un comité de bénévoles regroupé au sein de l'association « **NATURA SIOULE INITIATIVES OUTDOOR** »

2. EPREUVES

Le **Trail Natura Sioule** se décline en 4 courses dénommées :

- « **Les trois têtes** » -Trail S - Distance 53 km - D+ 2050 M – 2 pts ITRA – 4 pts Moutain
Epreuve mixte ouverte à 250 coureurs de catégories espoir, sénior et master, licenciés ou non.
Le départ est fixé le **dimanche 30 avril 2023 à 7h00** au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **Les murailles de Chouvigny** » Trail XS – Distance 32 km - D+ 1100 M – 2 pts ITRA – 4 pts Moutain
Epreuve mixte ouverte à 350 coureurs de catégories espoir, sénior et master, licenciés ou non.
Le départ est fixé le **dimanche 30 avril 2023 à 8h00** au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **Les landes de Péraclous** », Trail XS – Distance 20,5 km - D+ 600 M (environ).
Epreuve mixte ouverte à 350 coureurs de catégories junior, espoir, sénior et master, licenciés ou non.
Le départ est fixé le **dimanche 30 avril 2023 à 9h00** au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **Les coteaux de St foye** », Trail XXS – Distance 9,5 km - D+ 230 M (environ).
Epreuve mixte ouverte à 350 coureurs de catégories cadet, junior, espoir, sénior et master, licenciés ou non.
Le départ est fixé le **dimanche 30 avril 2023 à 10h00** au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.

Ces 4 courses forment chacune une boucle au départ d'Ebreuil et se déroulent en une seule étape à allure libre, chronométrées et donnant lieu à un classement réalisé par la société SPORTIPS.

Tous les départs et arrivées se font au plan d'eau d'Ebreuil, rue des Nières, 03450 EBREUIL.

Catégories	Tranches d'âges	Distances maximales
Masters Séniors Espoirs	20 ans et plus	illimité
Juniors	18-19 ans	25 km
Cadets	16-17 ans	15 km

*extrait réglementation FFA 01/11/2021

3. INSCRIPTIONS - TARIFS

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

- **Inscription et paiement en ligne uniquement**

L'inscription et le paiement en ligne s'effectuent depuis le site Internet www.naturasioule.fr

Un lien URL vers le site SPORTIPS permet la saisie des informations relatives à l'inscription, le téléchargement de la licence ou certificat médical, le règlement par CB et la vérification de son inscription.

Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le **Mercredi 26 avril à 14h**.

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du **Mercredi 26 avril à 14h**.

Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Inscription sur place : possible la veille de 16h00 à 19h00 et le jour J dès 6 heures.

• **Droits d'engagement :**

- 9,5 KM	« Les coteaux de St Foye » :	12 €
- 20,5 KM	« Les landes de Péraclas » :	20 €
- 32 KM	« Les murailles de Chouvigny » :	30 €
- 53 KM	« Les trois têtes » :	50 €
- Majoration inscription sur place :		5 €.

4. ANNULATION INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (hors frais de service Sportips) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué quel qu'en soit le motif (accident, maladie, convenance personnelle...)

- En cas d'annulation de la manifestation par les services de la préfecture, pour une raison sans rapport avec la Covid 19, les organisateurs procéderont au remboursement partiel (50%) du montant des engagements (hors frais de gestion Sportips).

- Si la course est annulée par décision préfectorale liée à la COVID 19, nous rembourserons 100% du montant de l'inscription (hors frais de gestion Sportips). Les modalités de remboursements vous seront précisées par mail par Sportips.

5. EQUIPEMENT

Matériel obligatoire (liste non exhaustive) :

- Réserve d'eau sur tous les parcours (0,5 litre minimum)
- Gobelet personnel
- Couverture de survie et sifflet
- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, coupe-vent et vêtements chauds à adapter selon les conditions météo du jour.

6. DOSSARD

Le retrait des dossards a lieu sur le village de la course, en extérieur, au plan d'eau d'Ebreuil, rue des Nières le dimanche 30 avril 2023 à partir de 6h00 et la veille de 16h00 à 19h00.

Selon la situation sanitaire à la date de course, lors du retrait des dossards et plus largement sur le village de la course, pourront être exigé :

- Le port du masque obligatoire,
- Un sens de circulation à respecter
- L'utilisation de gel hydroalcoolique

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

CHRONOMÉTRAGE DES COURSES, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRE

Le chronométrage des courses sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur les parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

ATTENTION BARRIERE HORAIRE pour le 53 KM au ravitaillement n°4 (Km 45,5) : dernier passage à 14h30 (réacheminement au point de départ en minibus). Les organisateurs se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la météo.

7. RAVITAILLEMENT – REPAS DE FIN DE COURSE

Quatre postes de ravitaillement en eau sont répartis le long des parcours :

		Secours	TNS 9.5 Km	TNS 20,5 Km	TNS 32 Km	TNS 53 Km
RAVITO 1	Solide et liquide	X	/	Km 7	Km 7	Km 10,5
RAVITO 2	Solide et liquide	X	/	/	Km 16	Km 20
RAVITO 3	Solide et liquide	X	/	/	/	Km 30
RAVITO 4	Solide et liquide	X	/	Km 13	Km 24,5	Km 45,5
RAVITO FINAL	Solide et liquide	X	Arrivée	Arrivée	Arrivée	Arrivée

Dans le cadre de notre démarche écoresponsable, il n'y aura **aucun gobelet plastique jetable sur les ravitaillements**.

Chaque coureur doit disposer de son propre matériel (éco-cup, bidon, poche à eau) qui pourra être remplis sur les points de ravitaillements.

Ravitaillement et repas de fin de course : en raison du contexte sanitaire pas de ravitaillement solide ni de repas de fin de course cette année. En raison de la situation sanitaire, pas de douches ni d'espace massage à disposition.

8. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La surveillance médicale est assurée par un médecin référent et une association de secouristes agréé avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisateur se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les traversées de route seront sécurisées par des signaleurs.

9. ABANDON

En cas d'abandon, chaque coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et communiquer son numéro de dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en communiquant l'abandon au PC course.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

10. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 4 courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle antidopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

11. JURY D'EPREUVE – ARBITRAGE

- En cas de litige, un jury paritaire est habilité à prendre les décisions en matière de disqualification et de reclassement. Les éventuelles réclamations sont enregistrées uniquement dans l'heure suivant l'arrivée du coureur concerné.

Le jury est composé :

- du directeur de course et son adjoint
- du représentant de service de chronométrage
- de 2 coureurs pris au sort dans les coureurs présents

12. MODIFICATIONS DES PARCOURS DE COURSE – ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours. En cas de crue de la Sioule et d'impossibilité de franchissement certains itinéraires pourront être remplacés par des itinéraires de substitution. L'information sera transmise au coureur lors des consignes de course.

13. ENVIRONNEMENT

Nos itinéraires empruntent à titre exceptionnel des propriétés privées ainsi que deux sites classés « espaces naturels sensibles ». Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez aucun déchet le long des parcours, respectez les animaux qui pâturent et ne sortez pas des sentiers balisés.

L'organisateur du Trail Natura Sioule est engagé dans une démarche écoresponsable concrétisée par la fourniture de gobelets recyclables sur le ravitaillement du village de la course, la mise en place du tri sélectif sur chaque ravitaillement et sur le village de la course, le débalisage des parcours.

14. REGLES SANITAIRES

En raison du contexte sanitaire général, le protocole sanitaire sera établi et actualisé conformément aux directives gouvernementales et préfectorales en vigueur à la date de l'évènement. Tous les participants seront tenus, sous peine d'exclusion, de respecter ces impératifs.

15. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

16. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Tout coureur inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.



ASSOCIATION « NATURA SIOULE INITIATIVES OUTDOOR »

Siège social : Mairie d'Ébreuil 1, place de la mairie - 03450 EBREUIL